

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mars 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE MUNSINGER—ANNONCE D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE ET DÉCLARATIONS DE CERTAINS DÉPUTÉS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, jeudi et vendredi derniers, pendant la discussion de certains aspects de ce qui est maintenant appelé l'affaire Munsinger, j'ai annoncé le consentement, en fait, le désir du gouvernement d'ouvrir une enquête judiciaire sur cette affaire, sur les déclarations qui avaient été faites à cet égard, de même que sur les allégations pertinentes.

J'ai fait part de ce projet à la Chambre, croyant que ce serait la meilleure façon de régler cette question, et la Chambre se souviendra qu'en général on a appuyé cette idée en principe. Par contre, on s'y est fortement opposé en certains milieux. Ceux à qui cette manière de procéder semblait le meilleur moyen de régler la question l'appuyaient cependant à une condition: le décret du conseil qui établirait l'enquête judiciaire devait lui confier un mandat assez étendu pour couvrir tous les aspects pertinents de la situation.

• (2.40 p.m.)

Si nous devons créer une commission, a-t-on insisté, il fallait faire vite. Je puis dire, monsieur l'Orateur, que nous nous en sommes occupés le plus rapidement possible. Nous sommes convenus d'un décret que, je l'espère, nous pourrions déposer cet après-midi. Nous allons instituer une enquête judiciaire sur les déclarations qui ont été faites et que le décret, du reste, cite en détail. Elles couvrent, je crois, tous les faits pertinents, de même que les raisons invoquées par les honorables vis-à-vis pour la tenue d'une enquête complète. Monsieur l'Orateur, l'enquête sera effectuée par le juge Spence de la Cour suprême du Canada.

J'ai quelques mots à ajouter. Nous nous trouvons dans une situation déplorable et affligeante, comme l'ont fait ressortir certains des discours très émouvants prononcés jeudi et vendredi derniers. En fait, il serait juste de

dire, je pense, que nous sommes dans une situation épouvantable en ce qui concerne le Parlement.

Monsieur l'Orateur, cet incident ne s'est pas produit soudainement; c'est le point culminant d'une longue période de sessions qui se sont déroulées à la Chambre dans une atmosphère d'extrême sectarisme politique et, parfois, d'amertume, de tension ou de méfiance. Il a été d'autant plus difficile d'améliorer cet état de choses qu'aucun parti n'a obtenu la majorité après trois élections en quatre ans...

Une voix: Cela n'a rien à y voir.

Le très hon. M. Pearson: ...et, à cause de la situation nationale, les régionalismes, les nationalismes et les divergences, qui devaient inévitablement rendre difficile la position de tout gouvernement central, ont été forts dans notre pays. Monsieur l'Orateur, je n'essaie pas d'établir les responsabilités dans cette situation, mais je déclare, aussi solennellement que possible, que si nous ne parvenons pas, dans cette Chambre, à faire quelque chose de positif—et à le faire bien—pour y changer une atmosphère et un état d'esprit qui déshonorent le Parlement et avilissent la démocratie, nous aurons tous trahi la confiance et les espoirs de ceux qui nous ont envoyés ici. (*Applaudissements*) Cette décadence du Parlement depuis quelques années survient à une époque où notre pays, à la veille de son centenaire qui devrait être une période de fierté et d'actions de grâce, a perdu confiance et s'interroge devant des problèmes sociaux, constitutionnels, nationaux et économiques d'une difficulté et d'une complexité jamais égalées dans notre histoire.

Monsieur l'Orateur, je ne puis, dans ces circonstances, que recommander une prise de conscience de nos devoirs de parlementaires et de Canadiens pour traiter dès maintenant, de façon constructive et avec générosité, des questions graves qui doivent être réglées par cette législature, afin de servir la population qui nous a envoyés ici uniquement à cette fin. (*Applaudissements*)

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Au cours des dix derniers jours, j'ai, à plusieurs reprises, affirmé